

N^o 1
 L'an mil huit cent trente, le vingt huit juillet dix heures
 Du matin, publiquement, en la maison Commune pardevant
 Jean François nous Louis Joseph Obert, Maire, officier de l'état civil de la
 Commune de Wiermes, arrondissement communal de Saint Omer
 Département du Pas-de-Calais sont comparus Jean
 François Galet âgé de vingt neuf ans profession d'ouvrier
 Charpentier né et domicilié à Wiermes, majeur fils naturel de
 Marie Jacqueline Charlotte Galet profession de ménagère
 domiciliée en cette Commune, Et demoiselle Marie Véronique
 Zéphérine Boulogne âgée de vingt six ans profession
 de journalière née à Ledingham le vingt quatre brumaire
 an douze de la république française domiciliée à Wiermes
 et de droit à Ledingham, majeure fille légitime de feu
 Louis Joseph Boulogne, et d'encon vivante Marie François
 Duchocq profession de ménagère domiciliée au dit Ledingham
 En présence de Jean François Brogniant âgé de soixante
 sept ans et de François Joseph Brogniant âgé de trente
 six ans tous deux profession d'ouvrier Charpentiers
 domiciliés à Wiermes, Wandré Buttet âgé de quarante
 un ans profession de cordonnier domicilié à Baskines
 et de Henri Joseph Vertin Desue âgé de vingt huit
 ans profession d'ouvrier maçon domicilié à Wiermes

60
qui nous ont déclaré le premier être frère de la mère du
Comparant, le deuxième être mère de la mère dudit com-
parant le troisième être beau frère de la Comparante et
le quatrième être Cousin par alliance de la dite compa-
rante. Lesquels nous ont requis de les unir par le mariage

Sur l'acte de naissance du futur époux dressé à Mizermes
le quatorze Mars mil huit cent dix de la République l'acte de
naissance de la future épouse dressé à Ledinghem arrondis-
sement de Saint Omer le vingt cinq Bulmaire an douze
de la République française.

Sur le Consentement ici donné par la mère présente du
du futur époux et par la mère présente de la future épouse
ensemble l'acte de Décès du père de la dite future épouse
dressé à Ledinghem arrondissement de Saint-Omer le
vingt un Mai mil huit cent dix huit

Sur enfin les actes des publications et affiche du
Mariage faites en la commune de Mizermes le dix sept
premier le onze juillet et la seconde le dix huit dudit
mois présente année pour de Dimanche à l'heure de
midi, et en la Commune de Ledinghem le dix huit et
vingt cinq juillet de cette présente année, et attendu
qu'il n'y a point eu d'opposition audit mariage
ainsi qu'il est attesté par nous et par le Certificat
de l'écrit par le Maire de la Commune de Ledinghem
nous avons fait droit à la requête des parties.

En Conséquence après leur avoir donné lecture de toutes les
pièces ci dessus mentionnées relatives à leur état et aux
formalités du mariage lesquelles pièces ici produites
et paraphées par nous et par les produits and Demeu-
reront annexées à l'acte de mariage ensemble du Cha-
pitre VI du titre du mariage du code civil sur les
droits et les devoirs respectifs des époux nous

avons reçu de chacun d'elles l'une après l'autre la Déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme et nous avons prononcé au nom de la loi que Jean François Gaget et Marie Veronique Zéphérine Boulogne sont unis par le mariage et de suite nous avons dressé le présent acte de mariage.
Lecture faite le poulx a déclaré ne savoir signer;
L'époux les mineurs de l'époux et les quatre témoins ont signé avec nous.

Gaget & Deluue

M. Boulogne L. Broymast Robert

M. Gaget F. Duvoy 1851